

Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Au cours des séances du 24 mai 1993, du 24 juin 1996, du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la ville est saisie des demandes suivantes :

- 1 ^{er} secteur	1 dossier	1 426 €
- 3 ^{ème} secteur	1 dossier	9 672 €
- 6 ^{ème} secteur	1 dossier	1 197 €
- 7 ^{ème} secteur	4 dossiers	5 029 €
- 8 ^{ème} secteur	2 dossiers	3 933 €
TOTAL	9 dossiers	21 257 €

dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Parmi les 9 dossiers présentés, 7 le sont dans le cadre d'un rattrapage exceptionnel :

Pour le secteur 1 : rattrapage exceptionnel avec une subvention minorée de 10 % accordée pour une acquisition/réhabilitation complète et récente,

Pour le secteur 3 : rattrapage lié à l'importance du projet (hôtel Petit de Marivat, immeuble inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques et subventionné également par la DRAC). La Ville a accepté de subventionner le ravalement des façades sur cour et les propriétaires ont accordé, en échange, l'accès de leur cour aux visites guidées, dans le cadre de la convention «Villes d'Art et d'Histoire»,

Pour le secteur 6 : relance exceptionnelle liée au projet de la Place de la Révolution,

Pour le secteur 7 : prolongation du délai jusqu'au 30.06.04 de la réalisation des travaux par les propriétaires ayant déposé une demande avant le 31.12.2003.

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
RATTRAPAGE EXCEPTIONNEL EN 2004				
<i>Premier secteur</i>				
130 Grande Rue	SARL ARTIMEST 16 chemin des Trulères 25000 Besançon	14 268 €	10 %	1 426 €
<i>TOTAL</i>	<i>1 dossier</i>	14 268 €		1 426 €
<i>Troisième secteur</i>				
2 bis place Jean Cornet	M. RICBOURG Bernard 2 bis place Jean Cornet 25000 Besançon	48 363 €	20 %	9 672 €
<i>TOTAL</i>	<i>1 dossier</i>	48 363 €		9 672 €

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
Sixième secteur				
5 rue des Boucheries	M. GRESET Alain 34 rue de la Vie au Loup 25870 Châtillon-le-Duc	5 985 €	20 %	1 197 €
TOTAL	<i>1 dossier</i>	5 985 €		1 197 €
Septième secteur				
4 rue du Petit Charmont	Mlle MUIN Pascale 23 b rue Richebourg 25000 Besançon	2 395 €	20 %	479 €
15 rue du Petit Charmont	M. BULIARD Jacques Rue de l'Eglise 25680 Avilley	6 286 €	20 %	1 257 €
5 rue des Frères Mercier	M. MORRO Jacques 5 rue des Frères Mercier 25000 Besançon	12 091 €	20 %	2 418 €
13 rue de Vignier	M. LEAL-CARVALHO Fabrice 13 rue de Vignier 25000 Besançon	4 376 €	20 %	875 €
TOTAL	<i>4 dossiers</i>	25 148 €		5 029 €
EN COURS				
Huitième secteur				
14 rue Pasteur	GESTRIM 25 rue Proudhon BP 193 25015 Besançon Cedex	7 894 €	20 %	1 578 €
6 rue Emile Zola	CENTURY 21 3 rue Proudhon 25000 Besançon	11 775 €	20 %	2 355 €
TOTAL	<i>2 dossiers</i>	19 669 €		3 933 €
TOTAL GENERAL	9 dossiers	113 433 €		21 257 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution des subventions qui seront financées sur les crédits du budget 2004, au chapitre 65.824.6572. 82017.30100.

«**M. Jean ROSSELOT** : Je vais être constructif. C'est bien, bien entendu mais on appelle de nos vœux un meilleur équilibre de répartition des aides pour les façades. Je pense qu'en ne faisant rien ou quasiment rien rue de Vesoul par exemple où les façades sont superbes, d'ailleurs en terme d'architecture il y a aussi la rue de Belfort ou la rue de Dole à l'intersection avec la rue Pergaud où franchement là on accuse quand même du retard.

M. LE MAIRE : A l'intersection dont tu parles, ce n'est pas du retard qui est pris, c'est un problème de particulier. Je connais bien le problème et je ne veux pas l'évoquer publiquement parce que je pense qu'à terme cette façade-là ne va pas rester.

M. Jean ROSSELOT : Mais rue de Belfort, rue de Vesoul ?

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ! Ce que je constate c'est que lorsque je rencontre des personnes qui n'étaient pas venues à Besançon depuis quelques années, elles me disent quasiment toujours -je vois Pascal BONNET qui hoche la tête car il a dû avoir la même remarque- que ce qui a le plus changé dans Besançon c'est effectivement les façades qui ont été ravalées, que ça redonne une toute autre image à la Ville. Je suis tout à fait favorable à ce qu'on étudie la possibilité d'étendre ce dispositif à d'autres quartiers mais en tout cas c'est vrai que c'est une action qu'il faut continuer, elle n'est pas d'ailleurs totalement terminée. Il faudra entre autres que la Ville rénove les façades de ses bâtiments, ce qui va être fait.

M. Michel LOYAT : J'enregistre avec intérêt la proposition de M. ROSSELOT. Avant d'étendre ce dispositif, il faudra que l'on tire le bilan de l'opération sur le centre-ville, que l'on voie également comment nous pourrions la terminer au mieux puisqu'il y aura des relances à faire mais sinon je pense effectivement que sur des segments bien choisis, il pourrait être intéressant de mener une opération peut-être sur un mode un peu différent mais avec la même philosophie d'embellissement des façades. C'est d'ailleurs une demande qui est exprimée ici ou là et notamment sur une partie de la rue de Belfort ou sur d'autres faubourgs. Nous pourrions nous appuyer d'ailleurs sur des études qui ont été menées dans le cadre de la révision du PLU, des études qui permettront donc d'avoir un appui assez objectif et un regard extérieur.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il faut vraiment qu'on continue parce que cela a changé considérablement l'aspect de la ville. Il y a aussi des choses qu'on doit faire. J'ai encore écrit récemment à France Télécom pour faire enlever cet affreux répartiteur téléphonique qui est place Jean Cornet parce que chaque fois que je passe là j'ai un frisson. On a de grandes difficultés avec France Télécom qui nous a répondu : «d'accord mais ça coûte 15 000 €». Je leur ai répondu, j'attends leur réponse, que le service public France Télécom doit aussi participer à l'aménagement de la ville. Nous enterrons bien nos containers à déchets pour le tri sélectif. De plus, ce répartiteur est souvent recouvert d'affiches devant une porte qui est plutôt belle. Je relance un appel public à France Télécom pour qu'il fasse quelque chose parce que ce n'est vraiment pas esthétique.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je partage en effet votre satisfaction devant l'évolution de l'apparence de la Boucle et je voudrais dire que si ça a été une initiative de la Ville, c'est aussi les Bisontins qui ont joué le jeu et on a quand même, à un certain moment, regretté que la Ville n'aille pas aussi vite que les Bisontins pour ses propres façades.

M. LE MAIRE : Pascal, tu n'as pas bien écouté car j'ai précisé qu'il fallait que la Ville continue à donner l'exemple et à cet égard je confirme que nous allons rénover les façades du Conservatoire et du Musée car je n'imaginerai pas inaugurer la place de la Révolution avec des façades noires pas rénovées, j'aurais honte. Quel que soit l'avenir du bâtiment qui abrite le Conservatoire, on doit refaire sa façade. Je crois que ça devrait être fait au mois d'août prochain. Donc votre remarque est bonne mais nous avons largement anticipé. Je ne suis maire que depuis trois ans, donc voilà mais ça va se faire Monsieur BONNET.

M. Jean ROSSELOT : Juste un mot encore, le potentiel, le patrimoine est tellement riche qu'effectivement une fois nettoyé comme c'est le cas au centre-ville il est resplendissant et ça frappe les visiteurs. Sur la rue de Belfort, sur la rue de Vesoul c'est un patrimoine du XIX^{ème} et là il ne s'agit plus d'un nettoyage de façades mais d'une coloration de façades comme cela s'est fait à Montbéliard par exemple où c'est superbe, à Belfort aussi.

M. LE MAIRE : Ça s'est fait à Besançon rue de Vesoul où vous pouvez voir une maison qui a été colorée.

M. Jean ROSSELOT : Simplement Monsieur le Maire, on vient de parler des façades existantes, je voudrais qu'on tienne compte aussi des façades à construire, je m'explique, qu'on respecte l'insertion harmonieuse dans leur environnement des façades à construire. Un exemple va vous faire comprendre et là ce n'est pas la maniaquerie du patrimoine de Jean ROSSELOT, etc. A l'issue de la réunion à laquelle vous n'avez pas pu assister à la salle d'à côté sur la réhabilitation du square Castan, une personne qui habite l'impasse Granvelle est venue voir votre Adjoint à propos d'un permis de construire qui a été délivré au 12 impasse Granvelle. Vous savez encore mieux que moi que ce qui a été fait pour relier l'impasse à la promenade est très bien, parfait mais cette personne nous a dit être allée voir en toute confiance le permis de construire délivré pour reconstruire ou construire une maison d'habitation au 12 et s'être rendue compte que sur la façade de cette habitation pour laquelle vous avez signé le permis, il est prévu des plaques en grès des Vosges rose alors que le caractère commun de l'endroit évidemment, son charme c'est la pierre bleutée et blanche, des ouvertures en aluminium noires et du bois... Ce que je veux dire, Monsieur le Maire, c'est qu'il faut que la plus grande vigilance soit apportée au moins par vous-même quand les permis de construire sont délivrés parce que si ça se passe ainsi dans l'impasse Granvelle, ce serait vraiment dénaturer le site.

M. LE MAIRE : J'ai demandé à Michel LOYAT de regarder ce dossier. Je suis comme vous, c'est un de nos points communs, on en a d'autres d'ailleurs, très attaché à la conservation et à l'embellissement bisontin. Je ne connais pas le dossier alors je crois que Michel LOYAT va regarder et il y a aussi des règlements, je ne sais pas ce que l'on peut imposer ou refuser.

M. Michel LOYAT : Le permis a effectivement été délivré avec bien entendu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Concernant les remarques précises que vous avez faites, c'est-à-dire le grès des Vosges rose, juste une rectification, en fait il s'agit d'un grès d'Alsace beige, ce n'est pas la même couleur et ce n'est pas la même région même si ça n'est pas très loin, mais cela dit je comprends qu'une inquiétude ait pu exister. Il est indiqué dans le permis de construire que le choix définitif des matériaux, aspect, couleur se fera sur présentation d'échantillons conformément à l'arrêté et là il y a encore avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Je tiens à souligner par ailleurs que c'est une opération qui n'a pas été très facile à réaliser. Nous avons d'ailleurs présenté le permis en commission, pas dans sa totalité mais la vue qui permet le mieux d'avoir une image de ce que sera la construction. C'est une opération qui a été difficile à monter parce qu'il y a des contraintes, et qui véritablement complètera bien cette rue. C'est plutôt je dirais une belle opération, après dans le détail je l'ai indiqué, il y a encore des choses à valider.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous avez parlé deux fois ; vous avez posé une question, Michel LOYAT vous a répondu. Ce sujet a été abordé en commission municipale d'urbanisme, il a reçu l'aval de l'architecte des bâtiments, lequel architecte redonnera son agrément avant l'installation définitive. On a bien entendu vos remarques, Michel LOYAT pourra aussi vérifier tout cela, je crois que le sujet est clos mais effectivement je ne souhaiterais pas moi non plus qu'il y ait là une façade rose, même si par ailleurs c'est une couleur que j'apprécie !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Urbanisme Habitat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2004.